



Le Saint-Siège

**ADDRESS OF HIS HOLINESS JOHN PAUL II
TO H.E. Ms RUTH SEGOMOTSI MOMPATI, NEW AMBASSADOR
OF THE REPUBLIC OF SOUTH AFRICA TO THE HOLY SEE*Thursday, 12 December 1996**

Monsieur l'Ambassadeur,

1. La présentation des Lettres de créance, qui vous accréditent comme premier ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Afrique du Sud, est un moment particulièrement important dans les relations entre votre pays et le Saint-Siège.

C'est avec plaisir que j'accepte ces Lettres et je suis persuadé que l'échange de Représentants permanents renforcera les liens d'amitié qui existent déjà entre nous. Je garde un excellent souvenir de ma visite dans votre pays, l'année dernière, lorsque je présentais les résultats de l'Assemblée spéciale pour l'Afrique du Synode des évêques. Je me rappelle avec gratitude l'accueil chaleureux que m'ont réservé le président Mandela, le Gouvernement et la population. Ils tiennent une place permanente dans ma prière.

2. Vous avez souligné la renaissance de l'Afrique du Sud comme une « nation nouvelle », qui rejette la ségrégation et la discrimination pour marcher sur la route de l'unité et de la fraternité. L'histoire récente de votre pays montre bien que la paix est une victoire qui se gagne lorsque l'esprit de l'homme est poussé à rejeter les voies de la division et du conflit pour suivre le chemin du pardon et de la réconciliation. La paix suppose un courage bien supérieur à celui du caractère vindicatif issu de la violence aveugle. Bien qu'il soit important qu'on connaisse la vérité sur le passé et qu'on établisse les responsabilités là où il se doit, il est encore plus important que se poursuive le processus délicat de la construction d'une société multiraciale juste et harmonieuse.

3. Comme vous l'avez fait remarquer, de nombreuses difficultés subsistent. Elles sont aggravées et rendues plus complexes par les formes subtiles d'exploitation qui touchent encore le continent africain tout entier: l'écrasant fardeau de la dette, l'injustice des pratiques commerciales, les contraintes imposées par les programmes économiques de restructuration. Si la justice et la paix doivent prévaloir, la solidarité internationale doit remplacer toute forme d'exploitation. Les pays les plus riches doivent avoir conscience de « leur responsabilité morale à l'égard des autres, afin que s'instaure un véritable système international régi par le principe de l'égalité de tous les peuples » (Sollicitudo rei socialis, 39).

4. Alors que l'Afrique du Sud poursuit ses efforts pour planifier et réaliser des programmes destinés au développement à

venir, elle ne doit pas perdre de vue sa plus grande ressource naturelle: la famille. L'an dernier à Copenhague, au Sommet mondial sur le Développement social, un point qui a été soulevé plusieurs fois dans les discussions, et qui s'est retrouvé dans le rapport final officiel, a été l'affirmation que la famille est l'unité fondamentale de la société et que, en tant que telle, elle doit être protégée et renforcée. En effet, la société humaine, dans son ensemble, est profondément enracinée dans la famille et tout affaiblissement de la famille ne peut être qu'une source potentielle de tragédie.

5. De ce point de vue, la vie elle-même ne doit jamais être dévaluée ou négligée. On mesure la grandeur d'une société à l'aune du respect dû à la vie de tout être humain - y compris des personnes non encore nées, des personnes âgées et des handicapés. En effet, le droit à la vie fonde tous les autres droits de l'homme, et il est l'élément essentiel pour soutenir et promouvoir la valeur et la dignité de la personne, en renforçant le tissu social et en faisant en sorte que les priorités des peuples et des pays soient fixées comme elles doivent l'être.

6. L'Église est un partenaire actif dans la recherche d'un développement authentique, car elle porte précisément un profond respect à la vie et un vif intérêt à la promotion de la dignité et des droits de l'homme. Tels sont les objectifs qu'elle poursuit en étant au service de la charité, en particulier dans le domaine de l'éducation, de la santé et du service social. J'ai été ainsi très sensible aux paroles de Votre Excellence en ce qui concerne la contribution de l'Église à l'édification de la société sud-africaine. Je suis certain qu'avec les nouvelles garanties constitutionnelles des droits et de la liberté, les catholiques de votre pays continueront de porter un témoignage fidèle à l'Évangile du Christ et qu'ils travailleront avec leurs concitoyens sud-africains au bien commun.

Excellence, en vous présentant mes meilleurs vœux au début de votre mission, je vous assure que les services du Saint-Siège seront toujours prêts à vous aider dans votre travail. Sur vous-même et sur tous les citoyens de la République d'Afrique du Sud, j'invoque de grand cœur l'abondance des Bénédiction de

Dieu.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française 1997 n. 2 p.6.La Documentation catholique 1997 n.2154 p.170-171. © Copyright 1996 - Libreria Editrice Vaticana*